

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 00461

Numéro SIREN : 381 040 450

Nom ou dénomination : A.N.L. BURO

Ce dépôt a été enregistré le 13/03/2020 sous le numéro de dépôt 3498

Greffe du tribunal de commerce de Versailles



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 13/03/2020

Numéro de dépôt : 2020/3498

Déposant :

Nom/dénomination : A.N.L. BURO

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 381 040 450

N° gestion : 1991 B 00461

A.N.L. BURO
Société par Actions Simplifiée au capital de 38 112,25 euros
Siège social : 17 Rue Jean Monnet - ZA des Côtes
78990 ELANCOURT
RCS VERSAILLES 381040450

n° de
dépôt

3443

13 MARS 2020

n° de
facture

Qplm

n° de
RCS

n° d'
enregistrement

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2019**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

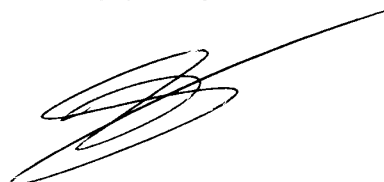
L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 37 071 € en totalité au poste « Autres Réserves »

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
L'Administrateur Unique
Alexandre LE GRILL



POUVOIR

Je soussigné : Alexandre LE GRILL
demeurant à LA CHAUSSEE D'IVRY, 28260, Rue de la Libération n°209,
agissant en qualité d'Administrateur Unique de la société par actions simplifiée
"A.N.L. BURO"
donne par les présentes pouvoirs à :

CABINET BARDIN
21 c, rue Jacques Cartier
78960 VOISINS LE BRETONNEUX

De pour moi, en mon nom et au nom de la société, effectuer toutes formalités
de publicité, de dépôt et autres au Greffe du Tribunal de Commerce en vue de
l'immatriculation de toutes inscriptions modificatives au Registre du
Commerce et des Sociétés de Versailles.

Fait à Elancourt
Le 30 juin 2019

(1)

~ "Bon pour pouvoir" ~



(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir"

A.N.L. BURO
Société par actions simplifiée au capital de 38 112,25 €
Siège social : 17 Rue Jean Monnet - ZA des Côtes, 78990 ELANCOURT
VERSAILLES 381040450

RAPPORT DE GESTION DE L'ADMINISTRATEUR UNIQUE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2019

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2018, l'activité de la Société s'est poursuivie avec un chiffre d'affaires de 1 885 908 € contre 1 991 626 € en légère diminution de 105 718 €.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2018, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

all

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 885 908 € contre 1 991 626 € lors de l'exercice précédent, soit une variation en moins de 105 718 €

Aucune subvention d'exploitation n'a été perçue.

Le montant des achats de marchandises et variations de stocks s'élève à 1 445 116 € contre 1 525 817 € pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes sont passées de 238 953 € à 236 537 € l'exercice précédent, soit une variation de 1%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 3 128 € contre 2 515 € pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 108 355 € contre 102 494 € lors de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales sont de 48 893 € contre 45 616 € en 2018.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 3 personnes comme pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements a été de 1 203 € contre 1 397 € pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 843 247 € contre 1 916 793 € pour l'exercice précédent, soit une variation en moins de 73 546 €.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 42 661 € contre 76 142 € lors de l'exercice précédent, soit une variation en moins de 33 481 €.

Compte tenu d'un résultat financier de 80 € (777 € pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 42 741 € contre 76 919 € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 527 € contre 3 201 € pour l'exercice précédent.
- d'un impôt sur les sociétés de 6 197 € contre 16 194 € pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 37 071 € contre 63 926 € au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 26 855 €.

Au 31 décembre 2018, le total du bilan de la Société s'élève à 1 643 184 € contre 1 237 779 € pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 37 071 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation du bénéfice de l'exercice en Autres Réserves.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 430 326 € contre 393 255 € en 2017.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal à l'exception d'un montant de 270 € représentant des amendes et pénalités.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le Président rappelle et précise à l'assemblée que la convention d'apporteur d'affaires et d'assistance commerciale, passée avec la société HANNOO le 15 janvier 2014, se poursuit.

Il rappelle également la convention de gestion de trésorerie intervenue sous condition suspensive et résolutoire entre notre société et les sociétés HANNOO et SLIDE qui sauf décision contraire, devrait être concrétisée avant la fin de l'année 2019. Cette convention vous sera détaillée au cours de notre assemblée.

Il en est de même pour la convention d'assistance technique et administrative entre la société HANNOO et notre société.

Ces deux conventions bien que non définitives vous seront détaillées au cours de nos réunions des prochaines semaines.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous rappelons que le mandat de Président de la société a été attribué à Monsieur Olivier ROBIN non actionnaire, pour le temps restant à courir du mandat d'Administrateur Unique de Monsieur Alexandre LE GRILL soit jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

oOo

Nous vous rappelons qu'il a été versé en rémunération de leurs contrats de travail technique :

- la somme de 34 011 € à Monsieur Alexandre LE GRILL

- la somme de 34 034 € à Monsieur Nicolas LE GRILL

et qu'il convient de maintenir les contrats de travail technique de Messieurs Alexandre LE GRILL et Nicolas LE GRILL.

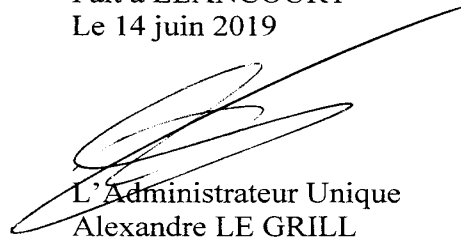
oOo

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à l'Administrateur Unique quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à ELANCOURT

Le 14 juin 2019



L'Administrateur Unique
Alexandre LE GRILL

A.N.L. BURO

Société par actions simplifiée au capital de 38 112,25 Euros
Siège social 17 Rue Jean Monnet - ZA DES COTES - 78990 ELANCOURT
RCS VERSAILLES B 381 040 450

Exercice clos le 31 Décembre 2018

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

Certifié conforme à nos livres

Le 14 juin 2019

L'Administrateur Unique
Alexandre LE GRILL



Désignation de l'entreprise : <u>ANL BURO</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>12</u>	
Adresse de l'entreprise <u>17 RUE JEAN MONNET ZA DES COTES 78990 ELANCOURT</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>	
Numéro SIRET * <u>3 8 1 0 4 0 4 5 0 0 0 0 3 7</u>			Néant ☐ *
		Exercice N clos le, <u>31/12/2018</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
Immobilisations en cours	AV	AW	
Avances et acomptes	AX	AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH	BI
TOTAL (II)		BJ	BK
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
Disponibilités	CF	CG	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
TOTAL (III)		CJ	CK
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	CV
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobiliations :		Stocks :	
		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2019

Désignation de l'entreprise		ANL BURO		Néant	*		
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 38 112...)			DA	38 112		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	3 811		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	351 332		
	Report à nouveau			DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	37 071		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	430 326		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
	TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	581		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	597 493		
	Dettes fiscales et sociales			DY	181 407		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	55 445		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	377 933		
TOTAL (IV)			EC	1 212 858			
Ecart de conversion passif *			(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 643 184			
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			IC	
			Écart de réévaluation libre			ID	
			Réserve de réévaluation (1976)			IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 212 858		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ANL BURO		Néant ☐ *		
		Exercice N		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	
		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA 1 863 564	FB 185	
	Production vendue { biens *	FD	FE	
		FG 22 160	FH	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ 1 885 724	FK 185	
	Production stockée *			
	Production immobilisée *			
	Subventions d'exploitation			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			
	Autres produits (1) (11)			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)		FR	1 885 908
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*	FS	1 460 904	
	Variation de stock (marchandises)*	FT	(15 788)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*	FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*	FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*	FW	236 537	
	Impôts, taxes et versements assimilés *	FX	3 128	
	Salaires et traitements *	FY	108 355	
	Charges sociales (10)	FZ	48 893	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements *	GA	1 203
		- dotations aux provisions	GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *	GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD		
	Autres charges (12)	GE	14	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)		GF	1 843 247
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				
opérations en courant	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL	80	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GM		
	Différences positives de change	GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO		
Total des produits financiers (V)		GP	80	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *	GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR		
	Différences négatives de change	GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT		
Total des charges financières (VI)		GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				
		CW	42 741	

(RÉFÉRENCES : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ANL BURO		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	797	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	797	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	270	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	270	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	527	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	6 197	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 886 785	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 849 714	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	37 071	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
AMENDES				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
				270		
AJUSTEMENT COMPTE TIERS						797
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures		Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



C. Plu

Désignation de l'entreprise ANL BURO										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	2 125	KT		KU		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	6 688	KW		KX		
		Matériel de transport *			KY	345	KZ		LA		
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	13 852	LC		LD	1 562	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
		Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	23 010	LO		LP	1 562	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés				1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières				1T	4 255	1U		1V	34		
TOTAL IV				LQ	4 255	LR		LS	34		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	27 265	ØH		ØJ	1 596		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	2 125	ML	2 125	
		Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	6 688	MO	6 688
			Matériel de transport	IV		MP		MQ	345	MR	345
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	2 639	MT	12 775	MU	12 775	
	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG	2 639	NH	21 933	NI	21 933	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IO		ØX		ØY		ØZ	
		Autres titres immobilisés		11		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières		12		2E		2F	4 289	2G	4 289		
TOTAL IV		13		NJ		NK	4 289	2H	4 289		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14		ØK	2 639	ØL	26 221	ØM	26 221		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2019

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ANL BURO

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2019 : Etat préparatoire.



C. P. L.